

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 04 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, exceptionnellement au Centre de loisirs Capeau, le jeudi 10 mars 2022 à 19 h 00.

Etaient présents : M. le Maire, Mme DURIEU, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. BORIE, Mme RIEU, M. DALL'ORSO, Mme HEDDEBAUX, M. GARCIA, M. HERVE, M. FABRE, Mme ORTIGOSA, Mme HALGAND, Mme THOMAS, M. MAIRE, M. FAURE, Mme WOLFF, Mme BENARFA, Mme PRADARELLI, Mme VERA, M. BONVOISIN.

Ont donné procuration : M. VERDET, M. LAMOUREUX, M. CHLAKHOFF, Mme TRUTEAU, M. CORBIERE, Mme SILVESTRE, M. FALLAMI.

Absents excusés : Mme MARTINEZ, Mme RICCI-JEAN, M. DAVID, M. POIRET, M. COTTAREL

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 21 Procurations : 7 Quorum : 11

La séance est ouverte à 19h10 par M. Joël GUIN, Maire.

M. le Maire informe l'Assemblée que l'état des indemnités des Elus 2021 a été déposé dans les pochettes sur table.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance M. Jean-Marc BORIE, élu à l'unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Information

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme Christine CAPODAGLI, a refusé son entrée en fonction en tant que Conseillère Municipale du groupe « Vedène C'est Vous ! » et est remplacée par M. Henri POIRET, convoqué pour cette séance mais non présent.

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 07 avril 2022 à 19 h 00.

Il donne la parole à Mme DURIEU pour l'exposé des délibérations du domaine des Finances.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Finances

1. Budget Principal 2022 – Débat d’Orientations Budgétaires

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires pour l’exercice 2022 préalable au vote du Budget Primitif lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

PRISE D’ACTE
Unanimité

2. Admission de créances en non-valeur - Approbation

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d’admettre en non-valeur une somme de Quatre Cent Trente Six Euros Cinquante Centimes (436,50 €) correspondant à des montants qui n’ont pu être recouverts par le Trésor Public et indique que les crédits relatifs aux admissions en non-valeur figureront en dépense de fonctionnement au chapitre 65 « Charges de gestion courante », à l’article 6541 « Créances admises en non-valeur » du Budget Primitif 2022.

Vote
Unanimité

3. Subventions pour l’acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) au titre du Plan de Déplacement Urbains (PDU)

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, et suite à la décision du Conseil Municipal du 04 avril 2019 d’accorder des subventions en faveur des résidents vedènaïns pour l’achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dans la limite de 100 € par vélo et par famille, le Conseil Municipal approuve le versement de 100 € à neuf nouveaux acquéreurs de VAE ayant déposé une demande auprès des services municipaux, soit un total de 900 €.

Vote
Unanimité

4. Avance sur subvention 2022 – Association « Maison Crèche la Popinette »

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve décide d’allouer à l’association « Maison Crèche La Popinette » une avance sur la subvention de fonctionnement municipale de l’exercice 2022 d’un montant de 120 000 € (Cent-Vingt Mille Euros), indique que les crédits nécessaires figurent au Chapitre 65 (autres charges de gestion courante à l’article 6574 des subventions de fonctionnement) du Budget Primitif 2022 et rappelle que le versement de toute participation ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l’association ou de l’organisme.

Vote
Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

5. Subvention au Syndicat des vignerons du grand-duché - projet d'irrigation des coteaux d'Avignon – Attribution

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'allouer au Syndicat des Vignerons du Grand-duché une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) pour le projet exposé, indique que les crédits nécessaires figureront à l'article 6745 (subvention aux personnes de droit privé) du Budget Primitif 2022 et rappelle que le versement de toute participation ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association ou de l'organisme.

Vote

Unanimité

6. Demande de Subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2022 – Réaménagement du mur d'images du Centre de Supervision Urbain

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'installation de deux écrans supplémentaires pour compléter le mur d'images au Centre de Supervision Urbain installé dans les bâtiments de la police municipale, sollicite au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) une subvention auprès de l'État d'un montant de 2 943,97 € pour l'année 2022, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires et indique que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'exercice 2022, uniquement à l'appui d'une notification d'attribution de ladite subvention.

Vote

Unanimité

7. Demande de Subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2022 – Formation « Aller vers les Personnes Vulnérables »

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présente ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Sources	Montant HT
Opération : Formation	1 875 €	ETAT - FIPDR	937,50 €
		Part Communale	937,50 €
TOTAL HT	1 875 €	TOTAL HT	1 875,00 €

sollicite le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation à hauteur de 937,50 € pour financer la Formation, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires et indique que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'exercice 2022, uniquement à l'appui d'une notification d'attribution de ladite subvention.

Vote

Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

8. Demande de Subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2022 – Acquisition de Gilets pare-balles

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de deux gilets pare-balles pour deux policiers municipaux nouvellement intégrés dans le service de la police municipale de la ville, sollicite au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) une subvention auprès de l'État d'un montant de 500 € pour l'année 2022, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires et dit que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'exercice 2022, uniquement à l'appui d'une notification d'attribution de ladite subvention.

Vote
Unanimité

9. Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2022 – Projet de requalification de voies avec création de déplacement doux – Chemin des Confines, Chemin de la Pompe et Chemin de Piécaud

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite pour ce projet approuvé en séance du 27 janvier dernier, une subvention en plus auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers et indique que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'exercice 2022.

Vote
Unanimité

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Foncier

Foncier

10. Bilan annuel des opérations foncières 2021 – Approbation

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le bilan des acquisitions, cessions et droits réels immobiliers concernant les affaires foncières 2021 et précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2021 de la Commune.

Vote		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

M. le Maire donne la parole à Mme DURIEU pour l'exposé du point inscrit en Ressources Humaines.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Ressources Humaines

11. Protocole Schéma d'avancement de carrière des agents de la commune de Vedène – Modification

Sur proposition de Mme DURIEU, 1ère Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le protocole d'avancement de carrière des agents de la commune de Vedène modifié, précise que les crédits seront inscrits au budget en cours et à venir, chapitre 012 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces avancements.

Vote
Unanimité

Administration Générale

M. le Maire donne la parole à Mme GOTTRA pour le point relatif à la Commande Publique.

12. Règlement intérieur de la Commande Publique – Modification

Sur proposition de Mme GOTTRA, Adjointe, déléguée à la Commande Publique, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications au règlement intérieur à la commande publique (mise à jour des seuils) et approuve les modifications en prenant en considération que ce règlement interne et ses annexes évoluent en fonction des modifications législatives mais aussi en fonction des difficultés éventuelles rencontrées quant à son application.

Vote		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

M. le Maire reprend la parole pour le dernier point inscrit en Administration Générale.

13. Adhésion à l'association « Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse »

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association « Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse », accepte le montant de l'adhésion à 100 €, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à l'association « Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse » et indique que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'exercice 2022.

Vote
Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n°2022-001, 2022-002, 2022-003, 2022-004, 2022-005, 2022-006, 2022-007, 2022-008, 2022-009, 2022-010, 2022-011, 2022-012, 2022-013.

Décision 2022-

Mme VERA demande des explications quant à la modification de l'implantation de la salle des fêtes.

M. le Maire répond que la Salle des Fêtes sera implantée côté des courts de tennis en bordure du Parc Bardi.

Mme VERA demande si les riverains ne seront pas trop impactés.

M. le Maire répond que non.

Décision 2022-

Mme VERA demande l'objet de la convention passée avec la SCP SEBAN.

Mme THOMA, Directrice Générale des Services l'informe qu'il s'agit d'une convention pour la mise en conformité au RGPD.

Questions diverses

Groupe Vedène Autrement

Enquête publique du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Barrage de Serre-Ponçon

Mme VERA demande si le PPI sera diffusé et si une modification sur le plan Urbanisme pour les constructions (évacuation par les toits) est prévue

M. le Maire répond que la ville d'Avignon est la ville qui serait le plus impactée.

Mme VERA demande si la Commune a formulé des observations.

M. le Maire répond que non.

Capteurs de CO2 dans les écoles

Mme VERA demande si la pose de capteurs de CO2 est prévue dans les écoles.

M. le Maire répond que non et que c'est à l'Etat d'assumer ses engagements.

Mme DURIEU ajoute que l'investissement financier est lourd (+ de 100 000 €) car en plus de la pose il faut compter la maintenance et informe qu'il a été demandé au personnel (de la Commune et aux enseignants) d'aérer régulièrement les classes.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Stade de la Calade

Mme VERA signale que l'accès du Stade de la Calade n'est possible que du côté de la Rue Edmond Rostand grande entrée) et demande à ce que l'accès soit ouvert également du côté de la Rue du Cheval Blanc (petit portillon).

M. le Maire répond qu'il a été saisi sur ce sujet qui est à l'étude mais rappelle les incivilités (déjections de chiens) et la problématique concernant les clés.

Mme DURIEU ajoute qu'à laisser ouvert le stade, il y aurait un risque de dégradation.

Boulangeries dans le Centre-ville

Mme VERA interpelle M. le Maire sur la situation des boulangeries en centre-ville.

M. le Maire répond que la Boulangerie Rue Notre Dame n'est pas toujours ouverte pour raison de santé mais qu'elle cherche à embaucher un boulanger.

M. le Maire ajoute que pour la Boulangerie de la Place, la Commune est dépendante de l'action en justice entre le propriétaire et le locataire ; que du fait de la problématique de l'immeuble elle risque de fermer,

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un local pour un dépôt de pain a été proposé à la boulangère de la Place qui l'a refusé et précise que M. DALL'ORSO suit le dossier relatif à ce dépôt de pain.

Colline Ste Anne

M. BONVOISIN informe le Conseil Municipal que la bergère demande une interdiction totale de la présence de chiens sur la Colline, qu'elle envisage d'abandonner le pâturage sur la Colline et demande s'il est possible de créer un caniparc sur la colline.

M. le Maire répond que la colline appartient à une personne privée, que par conséquent il n'est pas possible de créer un caniparc et conseille d'aller sur la colline de Piécaud.

M. BONVOISIN souligne la problématique du traitement des vignes sur la colline de Piécaud.

Avenue Equilles

Mme VERA ré-interpelle M. le Maire sur la situation de Mme POURPRE, riveraine de l'Avenue d'Equilles et regrette le manque de concertation.

M. le Maire répond qu'une étude a été élaborée par un bureau d'étude, que la Direction des routes s'est déplacée et n'a pas fait d'observations particulières.

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire pour chaque propriétaire d'avoir une entrée en retrait de la voie et qu'il n'est pas possible pour la Commune de financer les travaux de la riveraine de la voie.

M. DOUCENDE ajoute que la concertation a eu lieu à travers des réunions de quartiers.

Vedène	COMPTE-RENDU	Référence	CM10/03/2022
		Document du	17/03/2022
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 10 Mars 2022			

Mme VERA demande la communication des comptes-rendus de ces réunions ainsi que d'être invitée aux réunions de quartiers.

Groupe Vedène au Cœur


Restauration Chapelle Sainte Anne

M. HERVE informe l'Assemblée de la tenue d'un concert, Concert Meridianu, pour la récolte de fonds pour la restauration de la Chapelle Sainte Anne.

Le Maire clôture la séance à 20h30.

Fait à Vedène, le 17 mars 2022

Le Maire


Joël GUIN



Affiché le 18 mars 2022